

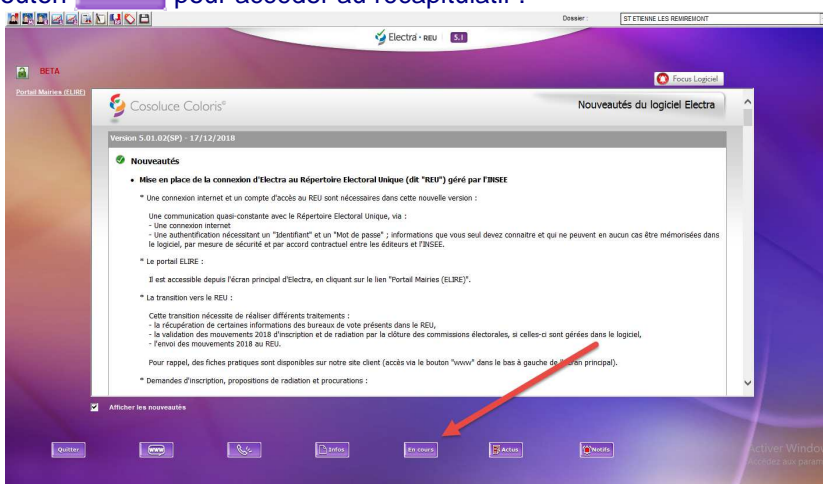
ELECTRA – Tableau du 10 janvier 2019

SAISIE DES INSCRIPTIONS ET RADIATIONS

- Reportez vous à notre fiche pratique "ELECTRA-REU - Saisie des inscriptions et radiations"

VERIFICATION AVANT NUMEROTATION

- Vérifier que vous ayez bien tous vos inscrits et radiés avant votre numérotation et qu'il n'y ait pas d'erreur dans les dates.
- Cliquer sur le bouton **En cours** pour accéder au récapitulatif :



NUMEROTATION DES INSCRITS

ATTENTION les inscrits d'office L11-1 nés entre le 11/06/2000 et le 10/01/2001 doivent avoir leur date d'inscription avant le 10/01/2018

- Menu "Transition vers REU \ Dernière révision \ Liste Principale \ Numérotation des nouveaux électeurs"
- Vérifier les dates de la zone « Numérotation des électeurs inscrits entre le » : 01/03/2018 (ou date de dernière révision si vous avez eu des élections partielles) et le 10/01/2019

Numérotation des électeurs inscrits entre le : et le :

- Ne pas cocher l'option « Numérotter les inscrits d'office atteignant 18 ans... »

Numérotter les inscrits d'office atteignant 18 ans entre le 1er mars et le 1er tour du scrutin de l'élection organisée à son terme normal au mois de mars (Loi L.11-2, 1er alinéa)

- Cliquer sur **Numérotter**

EDITION DU TABLEAU RECTIFICATIF DE LA LISTE ELECTORALE PRINCIPALE

- Menu "Transition vers REU \ Dernière révision \ Liste Principale \ Tableaux et statistiques"
- Cocher les états que vous souhaitez voir apparaître dans la partie de gauche
- Vérifier les dates de la zone « Electeurs inscrits/radiés entre le : » 01/03/2018 (ou date de dernière révision si vous avez eu des élections partielles) et le 10/01/2019
- Ne pas cocher l'option « Afficher les inscrits d'office atteignant 18 ans... »

Afficher les inscrits d'office atteignant 18 ans entre le 1er mars et le 1er tour du scrutin de l'élection organisée à son terme normal au mois de mars (Loi L.11-2, 1er alinéa)

- Indiquer si vous souhaitez éditer par bureau ou tous bureaux confondus

- Cliquer sur **Imprimer**

LISTES COMPLEMENTAIRES (MUNICIPALE ET EUROPEENNE)

Pour les listes complémentaires (municipale et européenne), la procédure est identique à celle développée ci-avant pour les électeurs de la liste principale, en allant dans les options de menu dédiées aux listes complémentaires.